

Voilà bien des questions redoutables que vous avez à résoudre.

Mais, rassurez-vous, à la lumière des faits que vous avez déjà devant vous et que je vais récapituler ; à l'aide des principes qui doivent nous guider dans la recherche de la vérité, il semble qu'il vous sera facile de rendre un verdict satisfaisant pour votre conscience et pour la société, victorieux pour l'accusé.



*Tu ne tuezas pas*, a dit Dieu.

Cette loi divine que la loi naturelle avait déjà fait connaître à la conscience humaine avant même que Dieu ne parlât, s'applique à tout le monde, aux individus comme aux sociétés

L'homme ne peut pas commettre d'homicide, mais la société ne le peut pas non plus.

Et si, sans raison, avec intention mauvaise, l'individu tuant son semblable commet un grand crime, la société, le corps des jurés, peuvent s'en rendre pareillement coupable, si sans respect de la loi et de sa doctrine, sans étude des faits, sans examen, ils envoient imprudemment un innocent mourir sur l'échafaud.

Les jurés peuvent devenir, dans ce cas, de vulgaires meurtriers, des tueurs d'hommes, dont le sang innocent criera vengeance contre eux et contre la société qu'ils représentent.